

La frontière Québec-Maine : quelques aspects limologiques et socio-économiques

André-Louis Sanguin

Volume 18, numéro 43, 1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/021180ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/021180ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Sanguin, A.-L. (1974). La frontière Québec-Maine : quelques aspects limologiques et socio-économiques. *Cahiers de géographie du Québec*, 18(43), 159–185. <https://doi.org/10.7202/021180ar>

Résumé de l'article

L'article proposé ici prend, dans une optique systématique et régionale à la fois, un exemple peu étudié jusqu'ici en géographie politique : la frontière Québec-Maine. Il s'efforce de montrer quels sont les différents éléments techniques constituant l'articulation de cette frontière et comment le caractère contentieux et ambigu de celle-ci a été réglé par une solution de compromis. Malgré son caractère récent, la frontière Québec-Maine possède les anomalies que l'on retrouve dans certaines frontières plus anciennes. Il est démontré ici que la frontière Québec-Maine n'est ni naturelle ni artificielle car ces deux concepts sont dénués de tout fondement. Enfin, le fait que la partie américaine de cette frontière soit une periclave a favorisé l'implantation d'une monoactivité industrielle du côté québécois. Son existence est aujourd'hui remise en question par un dépeuplement massif qui hypothèque lourdement l'avenir de la région.

LA FRONTIÈRE QUÉBEC-MAINE : QUELQUES ASPECTS LIMOLOGIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

par

André-Louis SANGUIN

Université du Québec à Chicoutimi

« The political boundaries between sovereign states are the most significant discontinuities on the surface of the earth, excepting only the meeting of land and sea ».

Norman J. G. POUNDS
Political Geography

« ... les frontières ont leurs vertus. Non seulement elles sont protectrices des iconographies et économies nationales, mais elles forment par définition une ligne de contact, c'est-à-dire de stimulation du commerce et des idées et donc d'échanges possibles. Ceci évidemment, à condition de leur laisser une libérale perméabilité ».

Sylvie J. RIMBERT (1965)

INTRODUCTION

Entreprendre l'étude de la frontière Québec-Maine recèle une certaine difficulté puisque cette frontière possède, depuis plus d'un siècle et demi, un caractère contentieux* que l'objectivité géographique se doit de surmonter. Aussi l'approche doit-elle se faire par l'analyse et l'explication pour éviter le danger inhérent à ce genre d'étude. La *limologie* ou science des frontières est, à cet égard, d'un appui précieux pour la géographie politique et elle sert à mieux montrer les différents aspects des confins du Québec et du Maine. La limologie touche au droit, à l'histoire, à la science politique mais la frontière, en tant que réalité concrète, est aussi un fait qui intéresse la géographie s'il est entendu que cette science a comme préoccupation et comme mission de rendre compte de la complexité et de la différenciation spatiale des phénomènes qui composent le paysage. En étudiant les réalités inscrites dans le paysage, la géographie étudie donc les conséquences du phénomène « frontière ».

* *Contentieux*, tout au long de notre texte, est pris dans le sens particulier de : « qui constitue une source de difficultés ».

À la différence du droit, de l'histoire, de l'économie et de la science politique, la méthode de base de toute étude d'une frontière consiste selon Henri Dorion¹ à :

- 1) décrire de façon formelle et objective la ligne-frontière elle-même en faisant appel, s'il y a lieu, aux données juridiques et politiques ;
- 2) décrire la région où s'inscrit cette ligne-frontière en se référant alors aux données historiques, économiques et géomorphologiques ;
- 3) établir les divers types de relations qui se tissent autour de ces deux pôles ; c'est ici que se réalise la position particulière et privilégiée de la géographie.

Dans la géographie contemporaine, et cela après les errements de la « geopolitik » nazie, la frontière est de plus en plus envisagée sur un plan technique comme étant un phénomène indépendant². En fait, comme le souligne fort justement Henri Dorion³, il y a deux façons d'aborder la frontière en géographie : l'optique *régionale* et l'optique *systématique*. La première cherche à montrer comment la frontière donne une physionomie originale à un paysage tandis que la seconde est l'examen technique de la question dans ses caractéristiques et sa genèse. En ce qui a trait à la frontière Québec-Maine, les deux optiques doivent être constamment présentes à l'esprit.

A) LES ASPECTS LIMOLOGIQUES DE LA FRONTIÈRE QUÉBEC-MAINE

1) *Une frontière naturelle ou artificielle ?*

D'emblée, l'usage des qualificatifs « commode » et « incommode » a pour but d'ignorer la fausse distinction entre « frontière naturelle » et « frontière artificielle », distinction née de préoccupations politiques et dont l'excès de popularité a conduit à des erreurs graves :

« La frontière linéaire est un concept de géomètres-dessinateurs ; la frontière naturelle n'est qu'une vue de pseudo-savants. Ni l'une ni l'autre ne s'inscrivent dans les faits . . . Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise frontière en soi : le qualificatif dépend des circonstances⁴ ».

En ce qui concerne la frontière Québec-Maine, comme toutes les autres d'ailleurs, il faut bien comprendre que ce faux concept est une construction de l'esprit humain, un élément négatif de séparation puisqu'il limite des juridictions différentes. La frontière Québec-Maine, comme telle, n'est pas un élément du paysage géographique, ce sont ses *conséquences* qui le sont.

¹ DORION, Henri (1963) *La frontière Québec-Terre-Neuve*. Québec, Les Presses de l'université Laval, p. 14.

² RONAI, Andras (1936) *Biographie des frontières du centre-est européen*. Budapest. p. 7.

³ DORION, Henri, ouvrage cité, p. 14.

⁴ ANCEL, Jacques (1938) *Géographie des frontières*. Paris, Gallimard. pp. 70 et 99.

La notion de frontière naturelle est en quelque sorte l'application de la « philosophie des lumières », application déclenchée par la Révolution française lorsque celle-ci imprégna l'opinion populaire du thème « État – Nation – Patrie » et remplaça les notions vagues de marches et confins par celle de frontière⁵. La frontière naturelle est souvent l'expression employée pour définir une frontière par rapport à des éléments physiographiques. La frontière artificielle est alors le terme qui désigne les frontières non définies par rapport à des éléments physiographiques. En lançant le concept de sens national, la Révolution française favorisa indirectement, au XIX^e siècle, l'édification de frontières comme lignes de démarcation entre nationalismes différents. Cet aspect des choses se reflète facilement dans le caractère contentieux de la frontière Québec-Maine. Les frontières sont fixées par la loi mais la loi est changeante dans temps ; ceci explique pourquoi les qualificatifs de « frontière naturelle » et « frontière artificielle » sont dénués de toute validité géographique : les accidents topographiques ne sont pas en eux-mêmes des frontières, ils ne le deviennent qu'après une construction juridique.

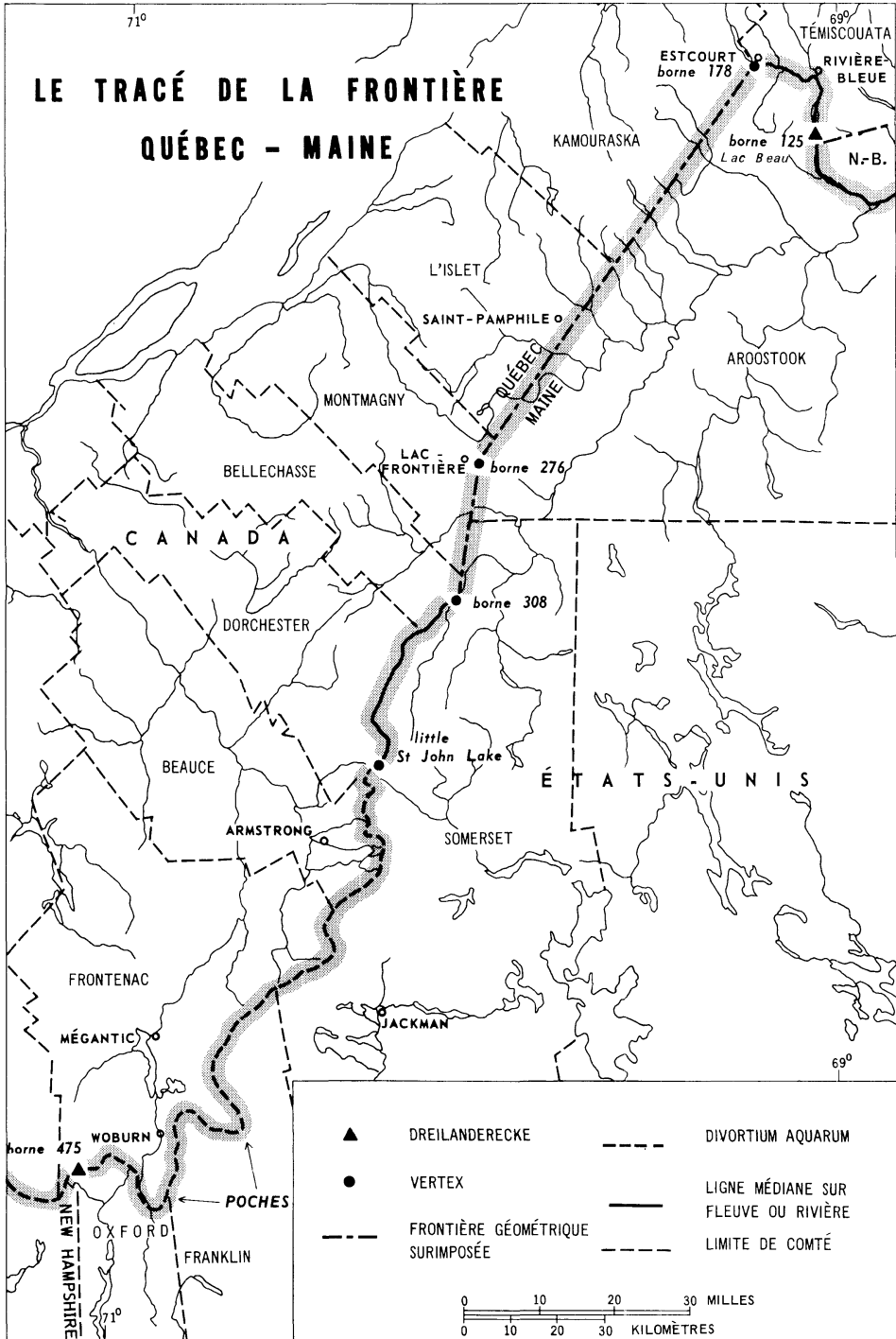
2) *Le tracé et les principes directeurs de la frontière Québec-Maine*

La frontière Québec-Maine sépare quatre comtés du Maine (Aroostook, Somerset, Franklin, Oxford) des huit comtés québécois suivants : Témiscouata, Kamouraska, l'Islet, Montmagny, Bellechasse, Dorchester, Beauce, Frontenac. Orientée NE-SO, elle s'étend sur une distance globale de 420 kilomètres depuis le dreiländerecke Québec – Nouveau-Brunswick – Maine jusqu'au dreiländerecke Québec – Maine – New Hampshire (figure 1). Au sens primitif du terme, le *dreiländerecke* (coin des trois terres) s'applique à la « Regio Basiliensis » où la ville de Bâle est pratiquement à cheval sur les territoires ouest-allemand, helvétique et français. Par extension, le *dreiländerecke* signifie, en limologie, la borne-frontière au point géographique où convergent les territoires de trois États et d'où le tracé frontalier diverge en trois directions différentes.

Plus précisément, la frontière Québec-Maine commence à la borne canadienne 125 (*dreiländerecke* N-E) au sud du lac Beau à l'endroit où ce dernier devient la rivière Saint-François. Ici confinent les trois comtés suivants : Témiscouata pour le Québec, Madawaska pour le Nouveau-Brunswick et Aroostook pour le Maine. Puis, 420 kilomètres plus au sud-ouest, cette même frontière se termine à 500 mètres de la borne canado-américaine 475 à proximité de la butte Bowman Hill (920 mètres d'altitude). Cet endroit est le lieu exact du deuxième *dreiländerecke* où confinent le Québec, le Maine et le New Hampshire à travers leurs comtés respectifs de Frontenac, Oxford et Pittsburg.

⁵ SANGUIN, André-Louis (1971) Verrous et glacis, corridors, poches et enclaves : une curieuse géographie des frontières. *Protée*, Chicoutimi, 1 (2) : 27-48. Voir pp. 27-28.

Figure 1



Il faut remarquer, au passage, que la frontière Québec-Maine est d'une surprenante technicité, eu égard à l'époque où elle a été délimitée et démarquée. D'une extrémité à l'autre, elle est flanquée de 427 bornes sur un parcours de 420 kilomètres, soit un peu plus d'une borne par kilomètre de tracé. Il convient de préciser que très peu de frontières internationales dans le monde sont aussi bien démarquées. À titre d'exemple, seuls la Suisse, l'Autriche et le Liechtenstein peuvent soutenir la comparaison en Europe Occidentale.

L'*abornement* de cette frontière est donc de qualité supérieure si l'on entend par ce terme (ou encore par bornage ou démarcation), l'opération qui consiste à marquer sur le terrain au moyen de signes visibles la frontière entre deux États. Par contre, la *délimitation* est l'opération qui consiste à déterminer, par un texte, le tracé d'une frontière entre deux États. De cette façon, l'on comprend donc que la délimitation est une opération *juridique* sur des textes et des cartes tandis que l'abornement (bornage ou démarcation) est une opération *technique* sur le terrain. L'on verra ultérieurement comment la délimitation de la frontière Québec-Maine est d'un caractère nettement contentieux.

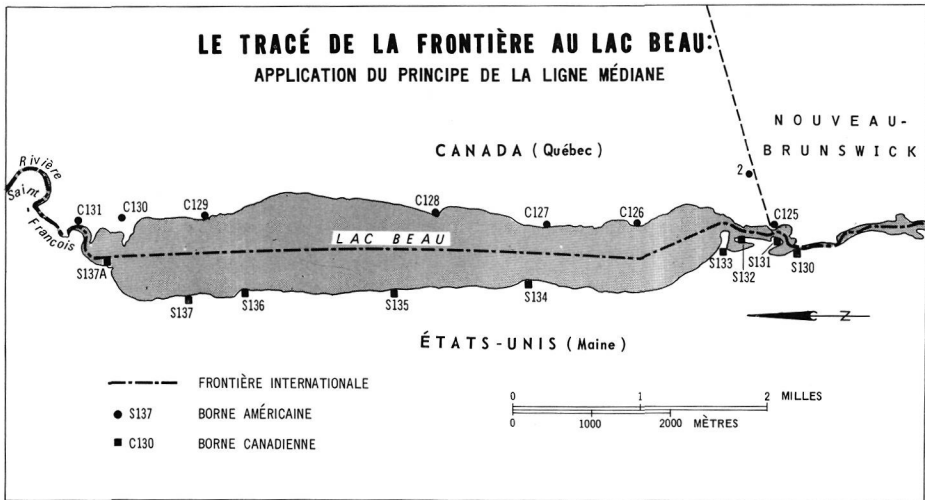
Le bornage des 427 poteaux de cette frontière n'est pas d'une facture homogène puisqu'en certains tronçons de cette dernière, le bornage est double (borne canadienne et américaine se faisant face), alors qu'en d'autres lieux le bornage est mutuel en ce sens qu'une seule et même borne sert pour les deux États. En reprenant le tracé de la frontière depuis le lac Beau jusqu'aux confins du New Hampshire, l'on relève les types de bornage suivants :

- un bornage double du lac Beau à Estcourt (frontière de la rivière Saint-François) ;
- un bornage simple depuis Estcourt jusqu'à la borne 308 (toute la frontière au tracé rectiligne) ;
- un bornage double sur tout le parcours de la rivière Saint-Jean (South-west Branch) jusqu'à sa source du Little Saint John Lake ;
- enfin, un bornage simple sur toute la ligne de partage des eaux depuis le lac sus-mentionné jusqu'aux confins du New Hampshire (borne 475).

Quels sont les principes directeurs du tracé de la frontière Québec-Maine ?

Reprenons cette frontière depuis son point de départ à la borne 125 (dreiländerecke Québec – Nouveau-Brunswick – Maine). De cet endroit jusqu'au village d'Estcourt, soit une distance de 44 kilomètres, la frontière adopte le principe de la *ligne médiane* tant sur le lac Beau que sur la rivière Saint-François. La ligne médiane est celle qui divise un fleuve ou un lac en deux parties égales par équidistance entre bornes se faisant face sur chaque rive. Si le principe est facilement applicable pour le lac Beau

Figure 2



(figure 2), il l'est beaucoup moins pour la rivière Saint-François qui possède de nombreux « ox-bows » ou méandres abandonnés notamment près du village de Rivière-Bleue (figure 3). Tout le long de la Saint-François, la frontière ondule suivant les méandres en formant ce qu'il est convenu d'appeler des *apophyses*. L'*apophyse* est une irrégularité, dans le tracé d'une frontière, dont l'oscillation est plus forte que celle d'un simple méandrement mais moins prononcée que celle d'une tubérosité. La *tubérosité* est une irrégularité assez prononcée, dans le tracé frontalier, pour dessiner un goulot et une poche.

La frontière de type « ligne médiane » se termine à Estcourt à la borne 178. La borne 178 a l'originalité d'être le point le plus septentrional de la façade atlantique des États-Unis. À cet endroit (photo no 1), la frontière opère un remarquable « vertex » ou « turning point ». En limologie, le *vertex* est le point d'une frontière où le tracé de celle-ci change de

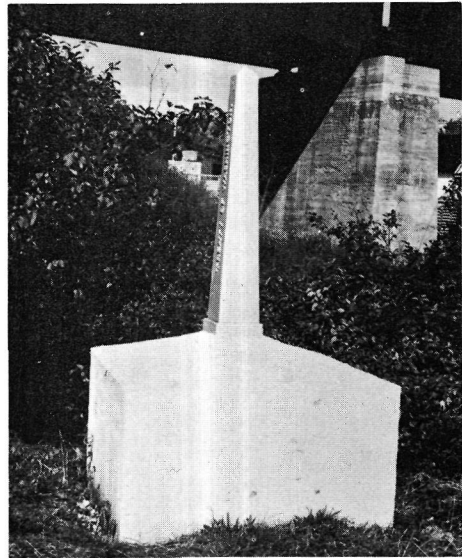
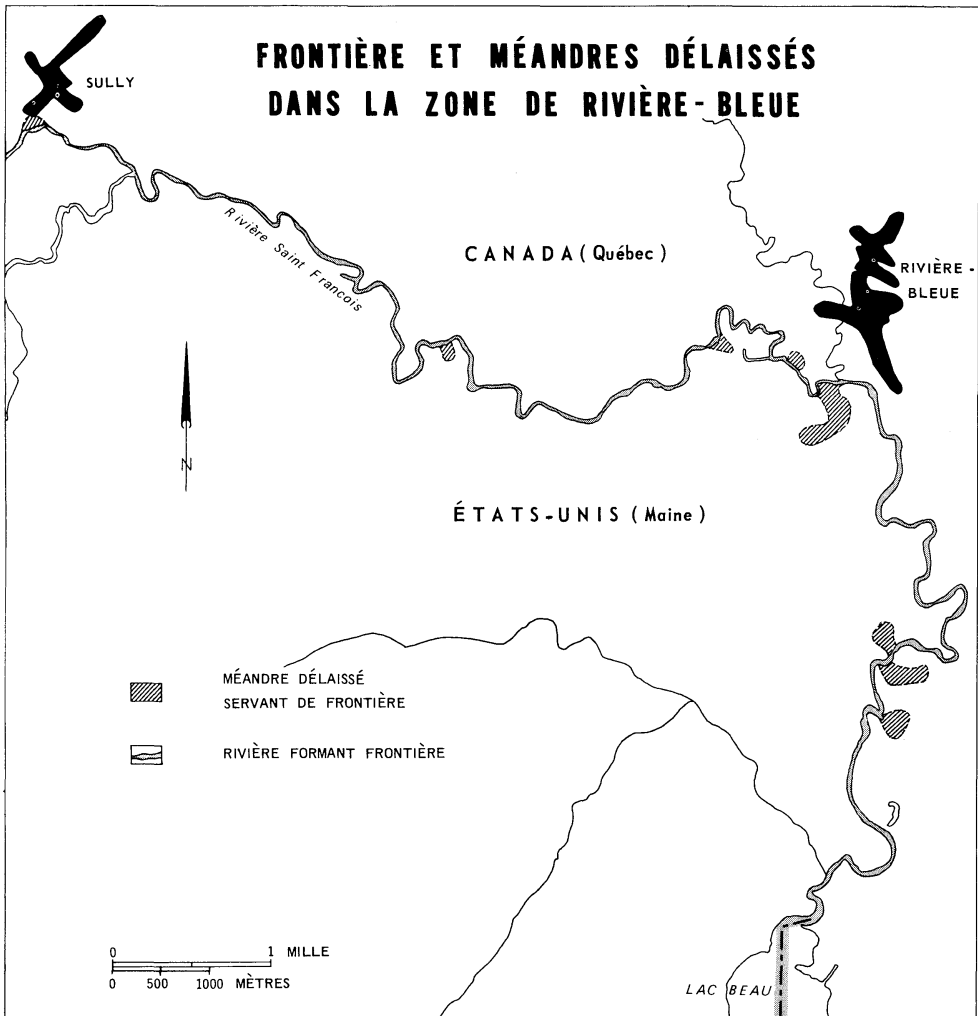


Photo 1 Borne 178 à Estcourt : le point le plus septentrional de la façade atlantique des États-Unis.

Figure 3



direction générale ou adopte un principe de délimitation différent, ce qui est effectivement le cas ici. En effet, de la borne 178 à Estcourt jusqu'à la borne 276 à Lac Frontière située 103 kilomètres plus au sud-ouest, la frontière est de type « géométrique surimposée » en ce sens qu'elle a un parcours rigoureusement rectiligne et qu'elle ignore totalement les caractéristiques physiques de la région en recoupant indistinctement lacs, marais, forêts, collines et montagnes. À Lac Frontière (borne 276), la frontière, tout en restant de type « géométrique surimposée », opère un vertex qui l'oriente plein sud. Ce type de tracé s'arrête 32 kilomètres plus loin à la borne 308 sur la rivière Saint-Jean (Southwest Branch). Au total, le tracé rectiligne de la frontière Québec-Maine couvre une distance de 135 kilomètres.

De cet endroit jusqu'à la source de ladite rivière à Little Saint John Lake (soit sur 50 kilomètres), la frontière est de type « ligne médiane » comme pour le lac Beau et la rivière Saint-François mais contrairement à cette dernière section, elle ne comporte aucune irrégularité. Enfin, à partir du Little Saint John Lake jusqu'aux confins du New Hampshire, la frontière n'est plus de type « ligne médiane » mais adopte le principe du *divortium aquarum*, c'est-à-dire qu'elle se calque très exactement sur la ligne de partage des eaux entre versant atlantique et versant laurentien. Ce *divortium aquarum* parcourt 190 kilomètres. On peut même ajouter qu'il se prolonge pendant 68 kilomètres supplémentaires sur la frontière Québec-New Hampshire jusqu'à sa rencontre avec la « frontière du 45^e parallèle ». Tout le long de son parcours, la frontière Québec-Maine est concrétisée par une « cut-line » (vista) de quelques sept mètres de largeur au milieu de laquelle sont scellées les bornes.

À quelle typologie globale se rattache la frontière Québec-Maine ?

D'une façon générale, l'on peut dire qu'il s'agit d'une frontière *antécédente* dans la mesure où elle a précédé l'installation humaine et l'instauration d'un paysage culturel. En ce qui concerne le cas particulier d'Estcourt, village coupé en deux par la ligne, on peut dire qu'il s'agit là d'une frontière *subséquente*, c'est-à-dire d'une frontière instaurée alors qu'un peuplement humain était déjà en place. En effet, certaines maisons d'Estcourt étaient déjà construites avant un premier bornage survenu en 1912.



Photo 2 Maison traversée par la frontière à Estcourt (Québec-Maine).

3) *Les anomalies et les éléments commodes de la frontière Québec-Maine*

Bien qu'étant une frontière relativement neuve et non marquée par des hésitations accumulées au cours des siècles, la frontière Québec-Maine a, comme beaucoup de ses homologues européennes, un nombre sérieux d'irrégularités, d'anomalies mais aussi d'éléments commodes en contrepartie.

La première irrégularité ou anomalie qui frappe l'observateur est celle des méandres abandonnés de la Saint-François à proximité du village de Rivière-Bleue (Témiscouata). En effet, à cet endroit (figure 3), le tracé frontalier est installé sur de nombreux méandres abandonnés. Autrement dit, il faut actuellement traverser la rivière Saint-François pour relier des portions de territoire américain situées sur la rive canadienne et vice-versa. La principale difficulté soulevée par cette anomalie est d'ordre agricole puisqu'il s'agit de bonnes terres en pâturages, terres qui sont utilisées par les cultivateurs de Rivière-Bleue qui sont donc soumis à une taxation américaine. Le problème pourrait être facilement résolu par une rectification mineure de tracé. Il reviendrait donc à une commission frontalière paritaire de replacer le tracé en ligne médiane sur la Saint-François et de fixer équitablement les modes de délimitation et de bornage.

La situation du village d'Estcourt est un autre exemple illustrant une anomalie de la frontière Québec-Maine. Ce village de 1100 habitants dans sa partie québécoise a deux rues principales dont l'une est la route provinciale no 51 (Kamouraska-Edmunston) ; l'autre sert partiellement de ligne-frontière. À cause de la localisation de la frontière sur cette rue, on aboutit à des situations embarrassantes et paradoxales. De la borne 178 à la borne 181, la limite des deux États traverse la rue en diagonale et, qui plus est, passe à travers certaines maisons (photo 2). Il en résulte un véritable imbroglio juridique. Certains produits achetés hors-taxes côté américain ne doivent se trouver que dans la partie américaine des maisons traversées par la frontière. Les bicyclettes des enfants de ces mêmes maisons doivent être stationnées du côté canadien ; sinon, elles sont obligées d'avoir une plaque d'immatriculation. Les habitants de ces maisons touchent une rente américaine sans jamais y avoir cotisé. Les automobiles n'ont de plaques québécoises que dans la mesure où elles stationnent du côté québécois. Beaucoup de cultivateurs d'Estcourt ont leurs terres en zone américaine mais leur maison en zone canadienne. Cette situation singulière cause beaucoup de problèmes à la Commission frontalière qui doit régler des cas litigieux de temps à autre. Les inspecteurs de la Commission visitent les maisons pour faire respecter le règlement mais nous savons qu'en 1971, la Commission n'était pas venue à Estcourt depuis trois ans. Par ailleurs, comme Estcourt (Maine) est trop petit pour avoir une école, les jeunes vont donc à l'école d'Estcourt (Québec) et, pour ce faire, reçoivent une subvention de l'État du Maine qui, plus tard, leur paie éventuellement les frais de déplacement pour aller à l'Université du Maine.

D'autres exemples curieux illustrent cette situation vraiment originale : les habitants de la partie américaine du village (une dizaine de maisons au total) font partie de la municipalité d'Estcourt (Québec) et en reçoivent des services comme l'aqueduc et l'égout. Les « Américains d'Estcourt » paient même des taxes à Estcourt (Québec). Par contre, les propriétaires qui ont leur maison à cheval sur la frontière paient des taxes au Québec et au Maine. L'étrangeté de la situation va même plus loin : l'enfant né dans la partie canadienne d'une maison coupée par la frontière sera canadien mais américain s'il est né dans la partie de la maison située au Maine . . . Cette situation singulière entraîne parfois des incidents fâcheux et désagréables mais les habitants y sont habitués et cela ne les importune pas outre mesure. Bien plus, ils en font un élément de folklore et d'attrait touristique. Les deux seules solutions qui pourraient faire cesser la situation actuelle sont à peu près les suivantes : ou bien opérer une rectification de la frontière sur quelques mètres de façon à ce que les maisons soient localisées sur un seul État, ou bien déménager les maisons à l'aide de grues et vérins pour qu'elles ne soient plus à cheval sur la frontière.

Un autre élément incommode de cette frontière peut être mis au désavantage du Maine. C'est la *périclave* d'Aroostook. Une périclave ou pénée-nclave est une partie de territoire non détachée du territoire national mais à laquelle on ne peut parvenir sans franchir un territoire étranger. Robinson en donne cette autre définition :

« Pene-enclaves are parts of the territory of one country that can be approached conveniently (in particular by wheeled traffic) only through the territory of another country⁶ ».

En des termes différents, De Blij définit les périclaves comme suit :

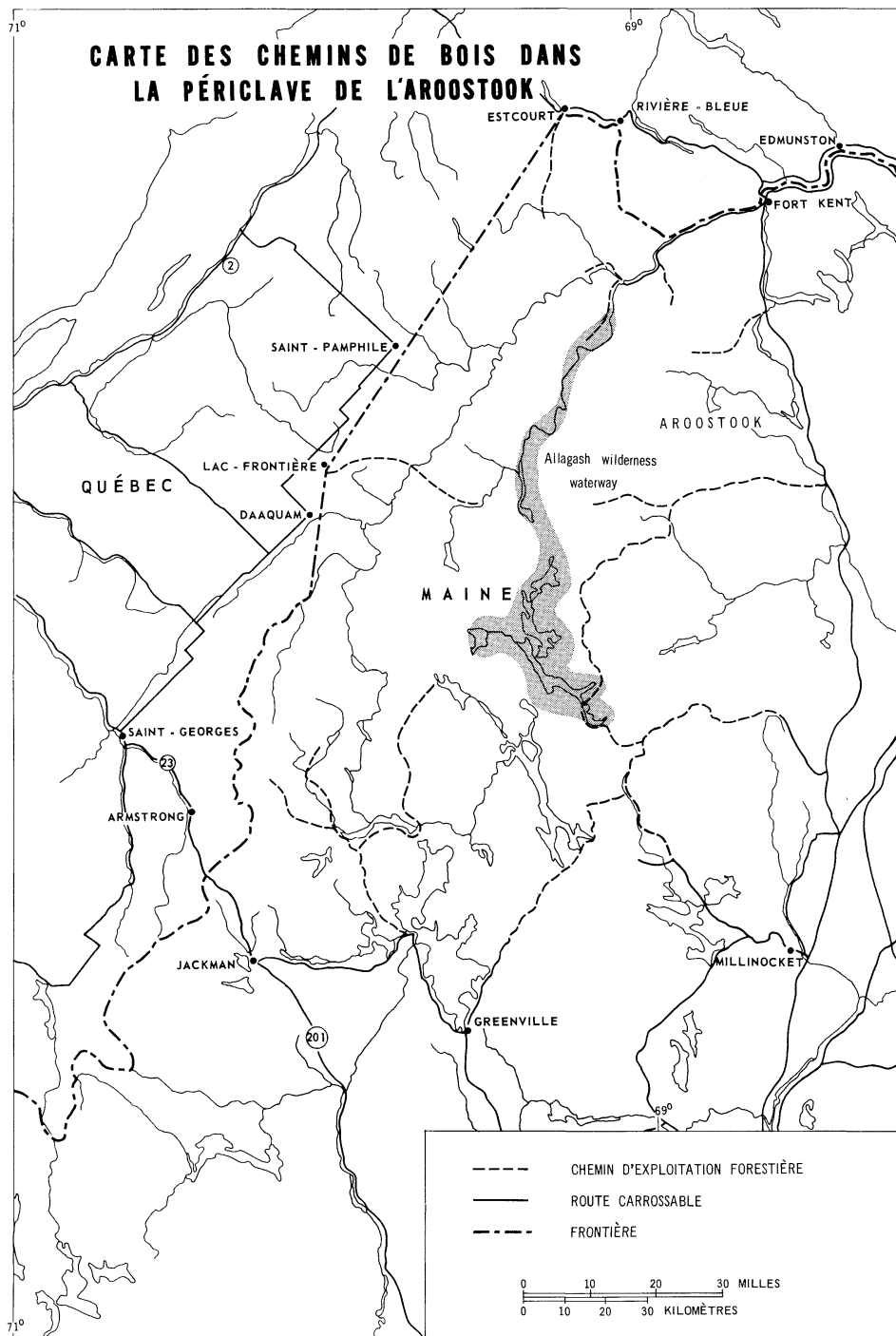
« . . . these are in fact prorrptions, barely connected to the main territory of the state, the connecting links beeing so narrow or difficult that the only transport lines lie through neighbouring territory⁷ ».

Si l'on se réfère à ces trois définitions complémentaires, le comté d'Aroostook avec une partie du comté de Somerset forme une véritable périclave. En effet, à l'intérieur du quadrilatère Estcourt – Fort Kent – Millinocket – Jackman, aucune route publique ne pénètre dans cette zone à partir du Maine. La plupart du temps, c'est depuis le Québec que l'on peut y parvenir par des chemins privés appartenant à des compagnies forestières et qui souvent ne sont praticables que par des véhicules tous terrains. Cet exemple montre que l'important dans une périclave est de savoir par quel pays elle est *commandée*, c'est-à-dire par quel pays on est obligé de passer pour y avoir accès. L'on peut donc dire de la périclave d'Aroostook qu'elle est commandée par le Québec (figure 4).

⁶ ROBINSON, G.W.S. (1959) Exclaves. *Annals of the Association of American Geographers*, 49 (3) : p. 283.

⁷ DE BLIJ, Harm J. (1967) *Systematic Political Geography*. New York, John Wiley and Sons, Inc., p. 46.

Figure 4



L'on a vu précédemment que, de Little Saint John Lake jusqu'aux confins de la frontière avec le New Hampshire, le principe du tracé était celui du *divortium aquarum*. Ce principe est parfaitement respecté tout au long de ce tronçon à l'exception d'une irrégularité de détail : la source et le cours supérieur de la rivière Samson. En effet, à proximité de la borne 397, la source de la rivière Samson se trouve en territoire américain sur une distance de 500 mètres. Il faut sans doute voir là les effets de l'érosion régressive et le recul de la tête du cours supérieur de cette rivière.

Enfin l'on peut mentionner également les deux importantes *poches* de part et d'autre du Mont-Louise. Au sud de la ville de Mégantic, la frontière opère deux importants saillants à l'intérieur du territoire du Maine, l'un de 15 kilomètres (poche du lac aux Araignées), l'autre de 20 kilomètres (poche de Woburn). L'explication de ce fait réside dans les caprices du *divortium aquarum* que la frontière suit fidèlement (figure 1).

La frontière Québec-Maine a par contre des éléments commodes dont le principal est sa remarquable technicité dans le bornage. Les bornes en métal ou en pierre sont précises, bien agencées sur leur socle de ciment et surtout bien visibles (photo 3). Elles portent sur le côté adéquat le nom de l'État qu'elles limitent. Elles sont clairement numérotées et portent mention du traité frontalier de 1842. Toute ligne-frontière dans une zone boisée, comme c'est le cas ici, demande un certain entretien, car, par reboisement naturel, elle pourrait disparaître à la longue. En général, les bornes souffrent d'une détérioration par le gel lorsque ce ne sont pas les hommes qui, pour une raison ou pour une autre, les détruisent ou les déplacent. Mais le plus gros problème d'entretien est celui des éclaircies dans la forêt (Boundary Vista) qu'il faut maintenir et entretenir tous les dix ans environ (photo 4). Un exemple est fourni par la frontière Québec-Ontario dont l'entretien fut interrompu pendant vingt-six ans, ce qui occasionna les pires problèmes aux arpenteurs-géomètres qui voulaient reconnaître la ligne de démarcation et retrouver les bornes.

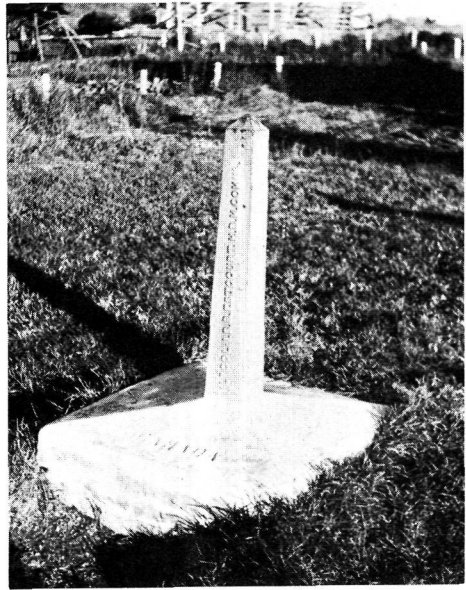


Photo 3 Exemple de borne américo-canadienne en usage sur la frontière Québec-Maine (Borne 180 à Estcourt).



Photo 4 *Éclaircie forestière de démarcation à Daaquam (Boundary Vista ou Boundary Cut Line).*

Depuis 1908, sur toute la frontière Canada-États-Unis fonctionne une sorte de régie bipartite que l'on appelle la Commission de la Frontière Internationale. Cette dernière a été en effet créée par le traité de 1908 en vue de définir et de marquer certaines parties de la frontière entre les deux États nord-américains. Le rafraîchissement des éclaircies et l'entretien des bornes fut décidé par une convention signée à Washington le 24 février 1925. La loi canadienne du 7 juillet 1960 sur la Commission de la Frontière internationale permet à la Commission d'exercer au Canada de façon plus efficace les fonctions que lui attribue le traité de 1925. Les commissaires et leur personnel sont donc connus sous le nom de « International Boundary Commission ». Cette Commission a une section canadienne et une section américaine et les commissaires doivent soumettre un rapport annuel sur l'état des installations frontalières. Les coûts de l'entretien et de l'administration sont payés à parts égales par les deux gouvernements, coûts qui sont relativement élevés en raison de la multiplicité des bornes et de la distance importante à travers une surface totalement boisée.

4) *Une frontière contestée au tracé ambigu ?*

La frontière entre les États-Unis et le Canada (à l'époque, l'Amérique du Nord Britannique) fut d'abord définie par le Traité de Paris de 1783 qui consacrait l'indépendance de la nouvelle République Américaine. Le traité frontalier délimitant le Canada des États-Unis fut effectué à Paris par des

personnes qui n'avaient aucune connaissance du terrain et des zones à délimiter. Les auteurs du traité se fièrent donc à la Carte des Dominions Britannique et Français en Amérique du Nord réalisée par John Mitchell en 1755. D'une part, cette carte était déjà vieille de vingt-sept ans à la date du Traité et, d'autre part, elle était truffée d'erreurs grossières car elle se fondait surtout sur des rapports de commerçants et de trappeurs. L'article II du Traité de Paris qui est en fait une clause frontalière, dit ceci à propos des confins Québec-Maine :

« From the northwest angle of Nova Scotia, viz., that angle which is formed by a line drawn due north from the source of the Sainte Croix River to the highlands ; along the highlands which divide those rivers that empty themselves into the river of Saint Lawrence, from those which fall into the Atlantic Ocean, to the northwestern most head of Connecticut River . . . »

Un tel texte possédait déjà en lui-même un caractère contentieux et représentait une source d'ambiguïté ultérieure dans la mesure où les points topographiques demeuraient flous dans le texte. Quelles sont ces « highlands » en question ? S'agit-il d'une ligne de collines ou s'agit-il d'une ligne de partage des eaux ? Et s'il s'agit véritablement d'une ligne de partage des eaux, laquelle choisir ? En effet, la région, située dans une structure appalachienne, est formée d'alignements parallèles de crêtes et de vallées (monts et vals). De ce fait, il existe plusieurs lignes de *divortium aquarum*. La première, la plus à l'ouest, est celle qui sépare les affluents du Saint-Laurent maritime du bassin hydrographique de la rivière Saint-Jean. Une seconde ligne, de même orientation, sépare la rivière Saint-Jean du bassin de la rivière Allagash. Enfin, une dernière ligne, à l'Est, plus imprécise cette fois, sépare le bassin Allagash du bassin de la rivière Aroostook.

Laquelle de ces lignes de partage des eaux fallait-il donc choisir ? Le texte de l'Article II du Traité de Paris était complètement muet à cet égard. La frontière, telle que délimitée dans le Traité, ne pouvait pas être démarquée correctement parce que les conditions géographiques postulées sur le papier étaient différentes de la réalité sur le terrain. En 1794, le Traité de Londres entre les États-Unis et la Grande-Bretagne essaya de mettre les choses au clair :

« Whereas doubts have arisen what river was truly intended under the name of the river Sainte Croix, mentioned in the said treaty of peace . . . »

Aussi, de nombreuses conventions, commissions et traités furent nécessaires pour lever toutes les ambiguïtés, irrégularités et inexactitudes du Traité de Paris.

En ce qui concerne l'actuelle frontière Québec-Maine, les points obscurs du Traité n'allaient pas tarder à devenir la source d'un conflit localisé. Il est évident que la périclave du Maine appelée souvent et à tort « l'enclave d'Aroostook » est un des faits saillants de la frontière méridionale du Canada⁸.

⁸ DAGENAI, Pierre (1948) Petits conflits d'une grande frontière. *Revue canadienne de Géographie*, Montréal, 2 (1) : p. 4.

En 1831, des gens essayèrent de faire des élections sous loi américaine mais furent arrêtés par les autorités du Nouveau-Brunswick. En 1836, un juge de paix canadien était arrêté dans l'exercice de ses fonctions par les autorités américaines dans un endroit où il se croyait en territoire canadien. Un peu plus tard, un officier américain était arrêté en territoire canadien alors qu'il dressait procès-verbal de sujets britanniques en train de bûcher dans l'Aroostook. L'ensemble de ces accrochages allait donner lieu à ce que l'on appela par la suite la « guerre en dentelles d'Aroostook ». Ce ne fut qu'une guerre des nerfs où l'on mobilisa des troupes de part et d'autre de la frontière sans véritable affrontement armé. Le Congrès américain vota des sommes importantes pour assurer la défense du Maine (le fort du Fort Kent en est un témoin) tandis que les gens du Témiscouata et du Madawaska s'assuraient la coopération militaire de la Nouvelle-Écosse.

Quelques années auparavant, des tentatives de conciliation s'étaient montrées infructueuses. Un essai d'arbitrage eut lieu en 1827 entre la Grande-Bretagne et les États-Unis. Le roi des Pays-Bas servit de médiateur en 1831 mais son jugement ne fut accepté par aucune des deux parties. Cependant l'ensemble de ces difficultés se termina par une entente à l'amiable concrétisée par le Traité Webster-Ashburton de 1842. De 1843 à 1845, on procéda à la démarcation et au bornage de cette frontière. La section entre rivière Saint-Croix et rivière Saint-Jean (The North Line) suivit la « exploring line » de 1817-18.

Ce n'est qu'en 1908 qu'un traité global fut signé entre le Canada et les États-Unis réglant définitivement les frontières depuis l'Alaska jusqu'à la Baie de Fundy. La dernière frontière à démarquer fut celle du Yukon-Alaska et l'opération dura de 1904 à 1913.

En ce qui concerne la frontière Québec-Maine, il faut reconnaître que la solution adoptée par le Traité Webster-Ashburton est une solution bâtarde de *compromis* puisqu'elle se situe à mi-chemin des revendications américaines qui touchaient presque le Saint-Laurent et des revendications canadiennes qui allaient au sud du cours supérieur de la rivière Aroostook. Et comme dans tout compromis, l'on a fait une cote mal taillée. En l'occurrence, cette cote mal

Figure 5

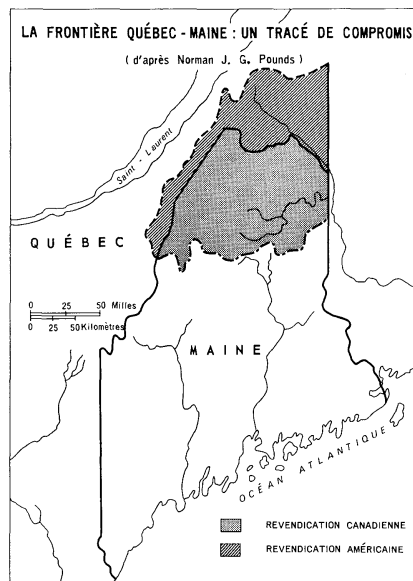
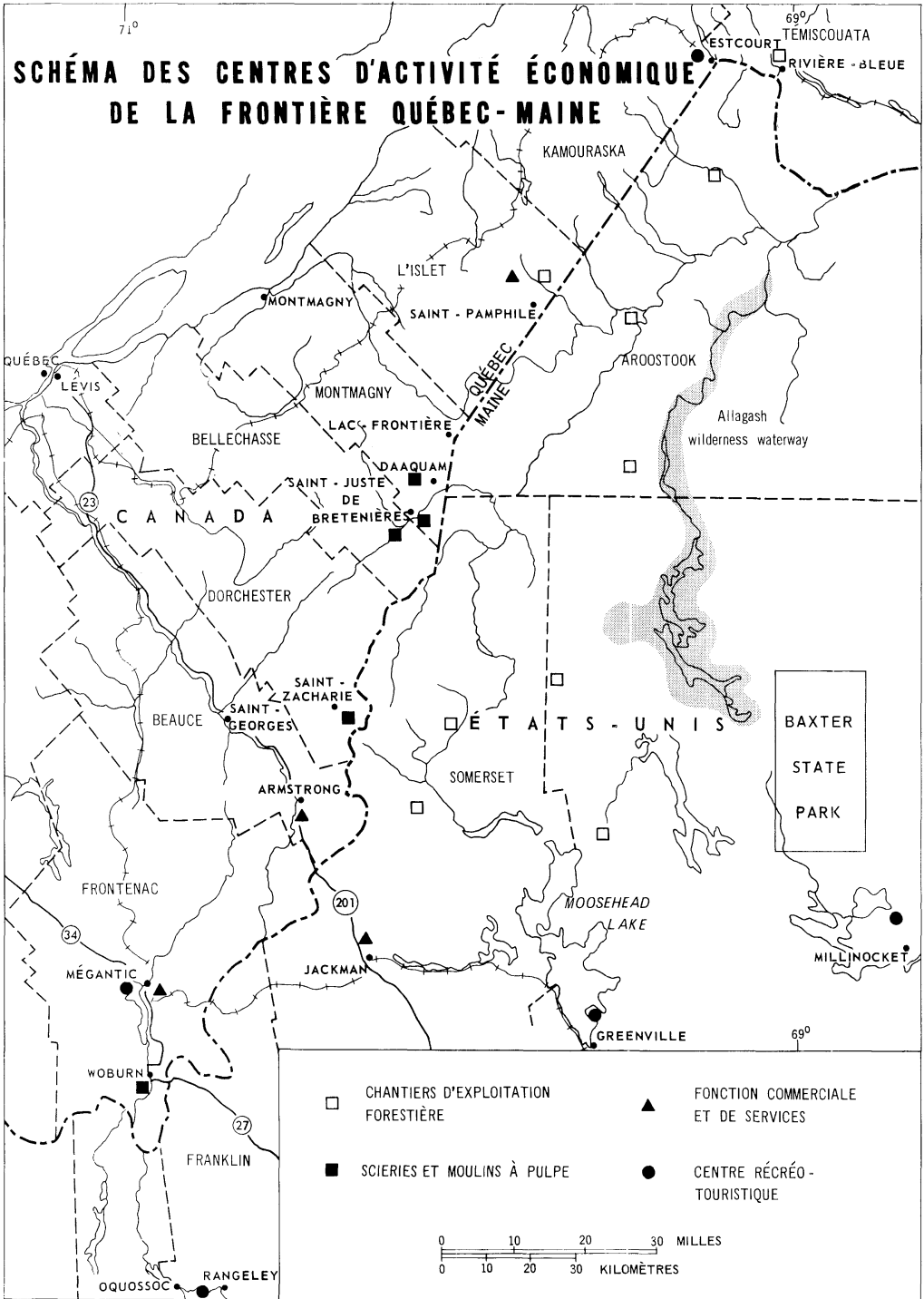


Figure 6



taillée se concrétise ici par cette droite géométrique qui se déroule monotone depuis Estcourt jusqu'à l'amont et la source de la rivière Saint-Jean (figure 5). Advenant le cas d'un Québec devenu État souverain, il peut être prévisible d'assister à la réactivation de cette question dans la mesure où l'Aroostook est l'une des réserves de bois exploitable les plus importantes du nord-est des États-Unis.

On a souvent dit de la frontière Canada-États-Unis qu'elle était une « frontière démilitarisée », une frontière sereine en ce sens qu'elle n'est pas marquée du sceau de la violence comme le Mur de Berlin, la frontière Eire-Ulster, le Rideau de Fer et le Rideau de Bambou. Cependant, l'exemple particulier de la frontière Québec-Maine montre le genre de difficultés qui advient dans la délimitation et la démarcation d'une limite étatique au caractère contentieux : mauvaise délimitation par référence à des cartes erronées et dépassées ; délimitation difficile par la présence de *divortium aquarum* très rapprochés ; aspect vague et ambigu des termes du traité ; démarcation de compromis aboutissant à un tracé géométrique ignorant totalement les données physiographiques (figure 1).

B) LES ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA FRONTIÈRE QUÉBEC-MAINE

1) *Les faiblesses du réseau des communications*

La frontière Québec-Maine surprend par le très faible nombre de points de passage reliant les deux territoires politiques se faisant face. En réalité, il n'y a que trois voies de communications qui la traversent (deux routes et une voie ferrée). Non seulement ces points de passage sont rares mais encore ceux-ci se concentrent dans la partie sud-ouest de cette longue frontière.

La route Québec-Maine dite Route du Président Kennedy (route 23 au Québec et 201 au Maine) est sans conteste l'axe routier le plus important de la frontière Québec-Maine. Deux petites villes, Armstrong au Québec et Jackman dans le Maine vivent d'ailleurs en partie de la fonction frontalière. En 1972, 179 861 automobiles, 45 871 camions et 301 autobus ont transité par ce point de passage transportant avec eux un grand total de 604 183 passagers. La seconde voie routière est représentée par la route Trois-Rivières-Augusta (route 34 au Québec et 27 dans le Maine). En 1972, 47 270 automobiles, 16 257 camions et 1 723 autobus ont fréquenté ce poste-frontière faisant transiter avec eux un grand total de 139 770 passagers. Enfin, une ligne ferroviaire du Pacifique Canadien relie Mégantic à Brownville (Maine) (figure 6).

Par ailleurs, quelques chemins forestiers plus ou moins temporaires pénètrent à travers la frontière uniquement à partir du Québec. Il est à noter qu'aucun de ces chemins ne correspond avec quelque autre chemin que ce soit venant de la partie habitée du Maine. C'est bien en cela que l'Aroostook est une véritable périclave.

À Estcourt, un chemin forestier pénètre dans la périclave d'Aroostook jusqu'à la Little Black River et se termine en cul de sac. À Saint-Pamphile, un autre chemin pénètre dans l'Aroostook et s'achève en cul de sac dans la région de la Big Black River. Dans les deux cas, le contraste est saisissant entre ce vide humain et la zone bien peuplée de la poche d'Edmunston. La principale explication réside dans la présence de la dorsale appalachienne dont les effets sont ici extrêmement négatifs en ce qui concerne le peuplement. Il convient de signaler également que, dans cette partie du Maine, quelques « jeep trails », partant de Presque Isle et Millinocket, pénètrent jusqu'aux abords de la périclave d'Aroostook dans la zone dénommée « Allagash Wilderness Waterway », mais qu'aucune de ces pistes n'est reliée à un chemin provenant du Québec (figure 4).

À partir de Lac Frontière et de Daaquam, deux « chemins de bois » s'enfoncent dans la Maine pour se terminer à Clayton Lake et Churchill Lake aux points de localisation de chantiers forestiers. Le même phénomène se reproduit à Sainte-Aurélie et Saint-Zacharie où deux chemins se dirigent vers Baker Lake et Moosehead Lake dans le Maine. Aucun de ces chemins ne rejoint une quelconque zone habitée du Maine, aussi contribuent-ils très fortement eux aussi à la notion de périclave.

Pour des raisons de sécurité nationale, la ligne ferroviaire du CN (Rivière-du-Loup—Edmunston) évite de passer à travers l'Aroostook et borde donc le Maine au plus près, d'Estcourt à Rivière Bleue. Cette ligne ferroviaire est d'ailleurs à l'origine du peuplement d'Estcourt, de Sully et de Rivière Bleue. Il y a là en quelque sorte un certain aspect « stratégique » du peuplement.

2) *Une économie marginale centrée sur l'exploitation de la forêt*

L'industrie du bois constitue l'épine dorsale de l'économie de la frontière Québec-Maine, mais il convient de préciser que la seule activité induite de cette industrie est le sciage. Certes, la coupe du bois emploie une majorité de bûcherons québécois mais le *paradoxe économique* de cette région frontalière réside dans le fait que la matière première se localise uniquement dans le Maine alors que les usines de sciage sont implantées au Québec au plus près de la frontière. Il y a là une *complémentarité* indéniable dans le rôle économique de cette frontière. Trois raisons principales expliquent à la fois ce paradoxe et cette complémentarité :

- a) à cause de la périclave de l'Aroostook, la matière première, dans les circonstances actuelles, ne peut être acheminée vers le Maine habité et industriel ;
- b) les coûts en main-d'œuvre et en énergie (hydro-électricité) sont inférieurs à ceux pratiqués dans le Maine ;
- c) la moitié de la production de sciage est exportée aux États-Unis.

De ce fait, il n'est pas exagéré d'affirmer que l'industrie du sciage, dans la partie québécoise de cette frontière, est une industrie d'« import-réexport » dans la mesure où il s'agit d'une matière première américaine transformée au Québec puis renvoyée, sous forme de produits semi-finis, aux États-Unis. Il faut aussi ajouter qu'une certaine « dépendance psychologique » vient se greffer sur cette complémentarité économique. Cette dépendance provient tout d'abord de la menace du projet de loi Muskie qui voudrait que toute personne travaillant aux États-Unis habite en territoire américain ; elle provient, en second lieu, de l'existence dans la partie québécoise de la zone d'une agriculture marginale qui ne subvient pas aux besoins de sa population. À cause de cette double dépendance, il existe chez les habitants de la région un *sentiment d'insécurité* qui se fait sentir malgré la présence de revenus satisfaisants chez les bûcherons (salaire hebdomadaire moyen de 300 à 400 dollars).

La frontière Québec-Maine a d'autres types d'influence sur la main-d'œuvre forestière. Cette main-d'œuvre travaillant dans les chantiers de la périclave Aroostook est tout naturellement payée en dollars américains. Or, depuis le flottement du dollar canadien, le dollar américain a une valeur légèrement inférieure à son homologue canadien. Ceci a une répercussion sur les salaires des « forestiers ». Au moment de notre enquête, en 1972, le taux de change défavorisait ces salariés de quelque 3% par rapport au dollar canadien et tous les commerces locaux tenaient compte de cette donnée. Au niveau des impôts, la frontière a également sa répercussion. Pour un salaire X, un bûcheron travaillant au Maine paiera 2 000 dollars d'impôts aux États-Unis. Pour ce même salaire X, le taux d'impôts au Canada serait de 2 500 dollars. Que va-t-il se passer dans les faits ? Le bûcheron en question paiera ses 2 000 dollars d'impôts aux États-Unis et la différence (500 dollars) entre l'impôt américain et l'impôt canadien sera payée au fisc canadien.

Il y a là en quelque sorte un accroc à un principe de droit international qui veut que les impôts soient perçus dans le territoire d'où les revenus du citoyen concerné sont issus. En d'autres termes, les bûcherons frontaliers sont imposés au Canada pour des revenus perçus au Maine et ayant leur origine en territoire américain. Ceci a tous les aspects d'une annexion fiscale telle que la pratique la France vis-à-vis de Monaco par exemple. Cette double imposition a cependant sa contrepartie positive car les travailleurs concernés retirent des avantages sociaux des deux côtés de la frontière (double retraite par exemple . . .).

La frontière a enfin une dernière influence sur la main-d'œuvre forestière : elle oblige en effet cette dernière à des migrations hebdomadaires longues et fatigantes lorsque les hommes rentrent des chantiers du Maine pour passer la fin de semaine chez eux en territoire québécois.

En résumé, il est facile de convenir qu'il est plutôt rare de rencontrer une région dont la base économique se localise dans une zone voisine située

de l'autre côté d'une frontière. Cette monoactivité est centrée sur le sciage du bois et il n'en découle aucune autre activité induite d'où l'absence totale de sous-traitance dans la région.

3) *Les autres secteurs économiques : une activité problématique ?*

L'*industrie*, dans la zone québécoise de la frontière, est à l'état embryonnaire, à l'exception des activités de sciage déjà citées. L'industrie du meuble ou des maisons préfabriquées pourrait trouver sa place dans la région avec une planification adéquate. Il existe bien une petite industrie de meubles et châssis à Sully, entre Estcourt et Rivière-Bleue, mais elle est la seule à transformer en produits finis la matière première de la région. C'est encore à Sully que l'on rencontre trois meuneries et une fabrique de bascules de camions. Il faut ajouter que tous les espoirs de la zone frontalière (de Rivière-Bleue à Daaquam) se tournent vers le projet de cartonnerie populaire de Cabano qui donnerait du travail à la main-d'œuvre locale et qui permettrait la transformation de la matière première.

Le *tourisme* pourrait constituer une activité de remplacement dans l'économie marginale de la région ; avec les aménagements qu'il impliquerait, il sortirait celle-ci de son marasme. Il ne s'agirait en aucun cas d'un tourisme estival à cause d'un climat plus ou moins propice. C'est donc l'hiver qui constituerait la saison idéale. Et déjà des tentatives sont faites en ce sens : un centre de ski est en cours d'aménagement à Saint-Eleuthère près du Lac Pohenegamook et un syndicat intermunicipal obtient les subventions gouvernementales nécessaires pour ce projet. Il existe le centre de ski des Petits Coteaux à Rivière-Bleue à recrutement de clientèle assez réduit. À l'extrême nord de la frontière Québec-Maine, le lac Pohenegamook pourrait également être le théâtre d'un aménagement systématique (chalets, plage, camping) car la place n'y manque pas. Lac-Frontière est, en hiver, un centre de motoneigistes venant du Maine. Mais, le principal centre touristique de la frontière Québec-Maine est sans conteste Mégantic. Cette petite ville estrienne de 6 829 habitants en 1972 possède plusieurs atouts récréo-touristiques qu'elle a su valoriser : terrains de chasse, sites panoramiques, festivals culturels, activités sportives de plein air . . . Effectivement, Mégantic propose au tourisme des terrains de chasse à l'ours et au chevreuil, le panorama du mont Mégantic (1 166 mètres d'altitude), des croisières-promenades sur le lac, un festival du Théâtre Étudiant du Québec en août, des parcours d'escalade, de kayak, de ski nautique, de voile. À cela s'ajoutent une Base de Plein Air et le Centre de Ski Bonin situé à trois kilomètres à l'ouest de la ville. Il est indéniable que Mégantic est le pôle récréo-touristique le plus complet et le plus attrayant de la frontière Québec-Maine.

Du côté américain, il convient tout d'abord de faire remarquer que tous les centres récréo-touristiques se trouvent à 70 kilomètres au moins, de la frontière. Ceci constitue un handicap certain pour le Maine. Par contre,

il y a de ce côté-ci de la frontière une gamme beaucoup plus soutenue et une répartition beaucoup plus large des centres récréo-touristiques. Du nord-est au sud-ouest, on relève tout d'abord une série de parcs et aires « récréationnelles » : Allagash Wilderness Waterway, Lily Bay sur le lac Moosehead, Rangeley Lake près du village de Rangeley. L'on peut mentionner aussi au nord de Millinocket le Baxter State Park qui contient le mont Kathadin, point culminant du Maine (1 756 mètres d'altitude). Enfin une série de centres de ski se localise au sud-ouest de la zone frontalière : Squaw Mountain à Greenville, Sugarloaf Mountain et Sadleback Mountain à Rangeley, Bald Mountain à proximité du village d'Oquossoc. Il ressort toutefois que la périclave de l'Aroostook qui renferme le Allagash Wilderness Waterway n'a aucun équipement récréo-touristique notable.

Le *commerce* des zones habitées de la frontière Québec-Maine est à la mesure de la population qu'il dessert : c'est un commerce marginal et très ponctuel. En ce qui concerne les gros achats (meubles, vêtements . . .), la clientèle locale s'adresse aux commerces de Rivière-du-Loup, Fort Kent, Lévis, Montmagny et Saint-Georges de Beauce pour la zone nord ainsi qu'à ceux de Sherbrooke pour la zone sud. De ce point de vue, tous les villages québécois de la frontière dépendent d'une de ces villes, à l'exception toutefois de Saint-Pamphile qui possède un équipement commercial relativement développé et autosuffisant. Tous les commerces de détail sont ravitaillés de l'extérieur et en ce qui a trait à l'alimentation, ce sont des grandes chaînes comme Provigo qui assurent la distribution des articles concernés. Le long transport rendu nécessaire par cet approvisionnement d'origine extérieure a pour effet immédiat d'influencer le niveau des prix. Nos enquêtes effectuées en 1971 et 1972 nous permettent d'affirmer que les prix à la consommation sont supérieurs de 1 à 3% à ceux des grandes villes les plus proches. Par contre, les activités centrées sur la forêt ont pour conséquence de *stimuler* le petit commerce local. Les camionneurs s'arrêtent dans les épiceries et stations-service et le tourisme, au moment de la chasse, crée des revenus d'appoint non négligeables. Les municipalités québécoises situées au nord de l'Aroostook estiment, quant à elles, qu'une véritable autoroute transcanadienne Rivière-du-Loup – Edmunston pourrait rentabiliser, par ses retombées en clientèle, tout aménagement touristique qui se ferait dans cette partie de la frontière.

Il existe dans cette zone une activité para-commerciale d'un genre particulier et qui ne saurait être négligée : la *contrebande*. On ne pourrait parler de frontière sans faire allusion à ce genre d'activité. Bien que certaines personnalités interrogées prétendent que cet état de choses n'existe pas, l'enquête directe auprès des habitants a révélé la présence d'une contrebande adaptée au paysage et au climat local. Le premier type de contrebande est celui concernant la chasse. La zone québécoise étant habitée, le gros gibier a donc tendance à se localiser du côté américain. Les chasseurs canadiens traversent la frontière et rapportent le produit de leur chasse sans passer par les postes de douane. Ceci est d'autant plus facile que

beaucoup de chemins d'exploitation forestière s'enfonçant dans le Maine sont aujourd'hui désertés si bien que les postes de douane y ont été abandonnés. Ce type de contrebande se pratique sur toute la ligne-frontière.

L'autre type de contrebande est lié à la différence de prix existant entre le Québec et le Maine et s'explique soit par le jeu des taxes différentes, soit par une différence structurelle de certains biens et produits liés au dollar américain d'une part et aux tarifs préférentiels du Commonwealth d'autre part. Ainsi durant l'hiver, le passage de postes de télévision couleur harnachés sur des motoneiges et provenant du Maine est monnaie courante dans ces parages. Une autre part de cette contrebande porte sur les produits frontaliers « sensibles » que sont les alcools et les cigarettes.

4) *Le profil socio-économique des villages frontaliers* (figure 6).

Une frontière implique souvent le contact de deux langues, de deux cultures tout à fait différentes. C'est le cas de la frontière Québec-Maine. Or, lorsque deux pays d'inégales forces économiques et culturelles comme le Québec et les États-Unis se touchent, on serait porté à croire que les citoyens situés au point d'impact de ces forces sont influençables par le pays dont l'économie est la plus forte. Pourtant, dans la région étudiée ici, les gens ont un fort sentiment d'appartenance.

Dans la zone habitée de la frontière, c'est-à-dire la partie québécoise, la totalité des personnes est francophone et les bûcherons travaillant dans les chantiers de l'Aroostook n'ont pas besoin de parler anglais. Aussi faut-il considérer que la langue ne constitue pas un problème sur cette frontière puisque la partie américaine est inhabitée. Les frontaliers québécois de la zone étudiée possèdent un très fort sentiment d'*appartenance* et ne s'identifient absolument pas aux problèmes du Maine qui leur semblent très lointains dans la mesure où une large bande inhabitée sépare leur oekoumène de celui du Maine. Par contre, l'aspect frontalier qui se fait énormément sentir est celui de la faible infrastructure de la presse parlée et télévisée en ce sens que les villages de la frontière sont situés à une distance importante des centres émetteurs. Aussi les habitants se plaignent d'un manque d'information, ce qui les empêche, disent-ils, de posséder une conscience critique des événements québécois, canadiens et internationaux.

Comment se dessine le profil socio-économique des villages frontaliers si l'on dresse un inventaire rapide du nord au sud de cette frontière ?

Rivière-Bleue se situe à égale distance d'Edmunston et de Rivière-du-Loup. Ce village de 652 habitants réussit à faire vivre quatre hôtels. Ceci s'explique par le grand nombre de bûcherons qui, venant de l'extérieur, travaillent en forêt puis repartent. Une très faible partie de la population vit de l'agriculture. L'exode des jeunes est important et l'on peut dire de Rivière-Bleue que c'est un village en agonie : de 1 406 habitants en 1966, l'on est passé à 652 en 1972. Une scierie de 36 employés est l'unique activité découlant de la position frontalière du village.

Sully, Estcourt et Saint-Eleuthère sont trois villages en voie d'unification pour deux raisons essentielles : d'une part, le gouvernement québécois refuse d'implanter un réseau d'aqueduc tant que les trois municipalités en question n'auront pas fusionné ; d'autre part, pour obtenir de meilleures subventions pour le centre de ski du lac Pohenegamook, elles se voient obligées de fusionner pour être en position de négociation. Sully apparaît comme la municipalité la plus dynamique du secteur et c'est de cette dernière qu'est partie l'idée d'un centre de ski intermunicipal. Estcourt est une municipalité aux prises avec des problèmes graves. Un incendie récent a complètement détruit la seule scierie du village qui employait 87 personnes. Cet événement explique en partie pourquoi la population d'Estcourt a diminué de plus de 100 personnes en moins de six ans. Enfin Saint-Eleuthère, dans la dépendance économique d'Estcourt, essaie de valoriser tant bien que mal sa fonction touristique sur les bords du lac Pohenegamook.

Saint-Pamphile est avec Mégantic la plus grosse unité municipale de la frontière Québec-Maine. Située à trois kilomètres de la frontière américaine, elle possède cinq scieries localisées à la limite de cette frontière (Maybec, Blanchette, Robinson Lumber . . .). De plus, il existe cinq moulins de bardeaux de cèdre. C'est à Saint-Pamphile que se situe la seule école polyvalente de la zone frontière avec celle de Mégantic. Saint-Pamphile est l'unité municipale qui possède le plus fort degré d'autonomie dans la région étudiée avec un autoéquipement suffisant en gros commerce. Le niveau de chômage est assez bas et l'école secondaire de l'endroit a même son option forestière pour retenir sur place les jeunes de l'endroit.

Lac-Frontière apparaît comme un véritable village-fantôme. En effet, une grosse scierie a fermé ses portes en 1938 puis un incendie de forêt a complètement ravagé le village il y a une quinzaine d'années faisant passer la population de ce dernier de 3 000 à 297 habitants. Le village ne s'en est jamais relevé. La plupart des actifs de Lac-Frontière travaillent dans une scierie moderne (Domtar) localisée à un kilomètre et demi du village, scierie desservie par un embranchement du Pacifique Canadien. Lac-Frontière reçoit des touristes américains pour la chasse et la motoneige. Tous les chantiers de bois situés dans le Maine à proximité du village sont fermés par suite de l'épuisement des réserves.

Daaquam et Saint-Juste-de-Bretenières sont également desservis par la voie ferrée du Pacifique Canadien. Une bonne partie du bois de sciage transformé sur place est expédié en Pennsylvanie. Une dizaine de scieries sont implantées à Daaquam et trois à Saint-Juste. Ces deux municipalités manquent de main-d'œuvre et doivent en importer des villages voisins.

Sainte-Aurélie possède quatre moulins à scie qui transforment annuellement un million et demi de tonnes de bois. Deux cents hommes du village travaillent comme bûcherons dans les bois du Maine.

Jackman (Maine) était autrefois un village important avec une série de gros bâtiments publics. C'est aujourd'hui le terminus du Pacifique Canadien qui ne se rend pas plus loin dans le Maine. Jackman souffre de son éloignement des grands centres. La moitié des achats s'effectue soit à Skowhegan soit dans la Beauce. La moitié de la population est bilingue en raison de ses origines québécoises. Ce village de près de 1 000 habitants a surtout comme fonction principale d'être un relais-étape pour les voyageurs et les camionneurs sur la route Québec-Boston.

Mégantic est la seule vraie ville de la zone étudiée et son profil socio-économique a déjà été analysé précédemment.

Woburn est l'un des rares villages de la zone frontalière à avoir augmenté de population en 6 ans. Ce village a une moyenne d'âge de 40 ans et l'on y compte beaucoup d'enfants. Il possède deux moulins à scie où les salaires sont légèrement supérieurs à ceux des villages voisins dans le Maine, mais le quart des actifs travaille de l'autre côté de la frontière. Woburn a l'avantage d'être, comme Armstrong, une « porte d'entrée » du Maine lorsque l'on vient du Québec.

CONCLUSION

Beaucoup de pays secrètent avec l'État voisin des frontières génératrices d'un paysage. D'autres États depuis longtemps en union douanière (Belgique et Luxembourg, Suisse et Liechtenstein par exemple) n'ont que des *frontières mortes* puisqu'elles ne créent ni impact ni paysage particuliers.

En revanche, la distorsion économique observée tout au long de la frontière Québec-Maine montre les extrêmes possibles dans le spectrogramme des frontières en Amérique du Nord. En ce sens, l'on peut dire qu'il existe là un *paysage frontalier* puisque des éléments visibles différencient les deux territoires politiques se faisant face. C'est en cela qu'une frontière retient l'attention du géographe dans la mesure où elle est *créatrice* d'un impact et *génératrice* d'un paysage ; seul le touriste pressé ne s'en aperçoit pas . . .

Alors que le libre-échange et la solidarité économique canado-américaine ont favorisé un certain alignement des prix et donc un amenuisement de la fonction frontalière, l'exemple de la frontière Québec-Maine montre que « l'alignement nord-américain » est loin d'être réalisé en tous lieux. Dans le cas de la limite Québec-Maine, l'on peut dire qu'il y a là en quelque sorte une *réévaluation* économique de la notion de frontière. En d'autres termes, le peuplement de la zone québécoise de cette frontière a été stimulé à cause de la position de périlclave de l'Aroostook (ou Maine du Nord) privilégiant le Québec dans l'exploitation du bois de cette région. Cette

réévaluation économique illustre bien le principe énoncé par Olivier Dollfus à propos de l'impact d'une frontière :

« . . . une frontière politique entre deux États souverains, s'accompagne généralement d'une frange frontalière où s'exercent les influences directes de la frontière⁹ ».

La forêt en elle-même est un élément important du paysage frontalier en ce sens qu'elle manque du côté québécois où une série de feux et une mauvaise exploitation l'ont épuisée alors qu'elle présente une abondance de feuillus dans le Maine. C'est précisément dans ce Maine forestier que la région frontalière québécoise puise l'essentiel de son économie. La dépendance économique en rapport avec la frontière se manifeste surtout dans le fait qu'aucune industrie autre que celle du bois ne s'est installée dans la région. Aussi peut-on dire que l'économie et la main-d'œuvre de ce Québec frontalier sont à la merci des ressources et des lois du Maine d'où un certain sentiment d'insécurité que l'on retrouve un peu partout dans l'esprit des habitants de la zone.

TABLEAU 1

Le déclin de la population des localités frontalières de 1966 à 1972

<i>Municipalités</i>	<i>Population en 1966</i>	<i>Population en 1972</i>
Rivière-Bleue	1 406	652
Estcourt	1 237	1 100
Saint-Pamphile	3 516	3 435
Lac-Frontière	362	297
St-Juste-de-Bretenières	1 115	1 104
Saint-Cyprien	1 056	930
St-Louis-de-Gonzague	820	648
Sainte-Aurélie	1 286	1 190
Rivière-Metgermette	1 020	990
Saint-Zacharie	1 454	1 325
Mégantic	6 958	6 829
Woburn	882	952
Notre-Dame-des-Bois	912	600

Source : Statistique Canada, 1973 ; Répertoire Géographique du Québec, Ministère des Terres et Forêts.

⁹ DOLLFUS, Olivier (1972) *L'analyse géographique*. Paris, Presses Universitaires de France, Collection Que Sais-Je ? no 1456, p. 78.

Cette réévaluation économique tient aussi en bonne part à la différence de *peuplement* observable de part et d'autre de la frontière Québec-Maine : un côté est peuplé et organisé tandis que l'autre est vide d'hommes et d'équipements. Cette différence a agi sur l'économie et lui a fait prendre, d'une certaine manière, une direction déterminée. Du fait de cette anomalie de peuplement, les relations commerciales sont déséquilibrées et ne possèdent pas cette complémentarité que l'on relève sur la frontière Nouveau-Brunswick-Maine.

De ce fait, l'on peut dire que la frontière Québec-Maine est beaucoup plus une zone périphérique aux grands centres québécois qu'une zone où le commerce serait équilibré entre un pôle canadien et un pôle américain.

Le plus grave problème de la zone frontalière étudiée ici est sans conteste le *déficit démographique*. L'exode des jeunes est impressionnant car la région ne leur offre qu'une gamme très réduite de débouchés. Les études secondaires et collégiales se font en dehors de la région si bien que les jeunes n'y reviennent pas pour travailler. La diminution numérique est d'une douloureuse acuité et demeure le problème fondamental de la région comme en témoigne le tableau 1.

Surimposée et en bonne partie antécédente, résultat d'un compromis politique plutôt que d'une référence à des éléments physiographiques commodes, la frontière Québec-Maine est pour les deux États qui la composent une *zone marginale* en voie de dépeuplement rapide où l'activité humaine est monovalente et où l'avenir économique paraît problématique, voire hypothétique. Le manque de diversité des bases de l'économie est, en 1974, le nœud de la situation.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

- ADAMS, K. K. et RODGERS, H. B. (1970) *An Atlas of North American Affairs*. Londres, Methuen and Co. Ltd.
- ANCEL, Jacques (1938) *Géographie des frontières*. Paris, Gallimard NRF, collection Géographie Humaine, préface d'André Siegfried.
- DAGENAIS, Pierre (1948) Petits conflits d'une grande frontière. *Revue Canadienne de Géographie*, Montréal, 2 (1) : 3-8.
- DAVIS, J. W. (1922) The Unguarded Boundary (Canada-United States Boundary). *Geographical Review*, vol. 12, pp. 585-601.
- DORION, Henri (1963) *La frontière Québec-Terre-Neuve*. Québec, les Presses de l'Université Laval. Bibliographie importante.
- GEOUFFRE DE LAPRADELLE, Paul (1928) *La frontière, étude de droit international*. Paris, Éditions Internationales.
- HARTSHORNE, Richard (1936) Suggestions on the Terminology of Political Boundaries. *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 26, p. 56-57.
- JONES, Stephen B. (1945) *Boundary Making : a handbook for statesmen, treaty editors and Boundary commissioners*. Washington, Carnegie Endowment for International Peace.
- JONES, Stephen B. (1959) Boundaries concepts in the setting of place and time. *Annals of the Association of American Geographers*, 49 (3) : 241-255.
- NICHOLSON, Norman L. (1964) *The Boundaries of Canada, its provinces and territories*. Ottawa, Geographical Branch, Mines and Technical Surveys. Mémoire 2.
- PELLERIN, Michel et TREMBLAY, Yves (1974) *La frontière du Québec de Coaticook à Lac-Frontière*. Université du Québec à Chicoutimi, mémoire de baccalauréat en géographie. Inédit.

- POUNDS, Norman, J. G. (1963) *Political Geography*. Toronto, McGraw-Hill.
- PRESCOTT, J. R. V. (1965) *The Geography of Frontiers and Boundaries*. Chicago, Aldine Publishing.
- RIMBERT, Sylvie (1965) Frontières et influences urbaines dans le Dreiländerecke. *Regio Basiliensis*, Bâle, p. 37 à 47.
- SANGUIN, André-Louis (1971) Verrous et glacis, corridors, poches et enclaves : une curieuse géographie des frontières. *Protée*, Chicoutimi, 1 (2) : 27-48.
- SOUCY, Claude (1970) *Le segment du 45^e parallèle de la frontière Québec-États-Unis*. Université de Bordeaux, Thèse de maîtrise ès lettres. Manuscrit.

RÉSUMÉ

SANGUIN, André-Louis : La frontière Québec-Maine : quelques aspects limologiques et socio-économiques

L'article proposé ici prend, dans une optique systématique et régionale à la fois, un exemple peu étudié jusqu'ici en géographie politique : la frontière Québec-Maine. Il s'efforce de montrer quels sont les différents éléments techniques constituant l'articulation de cette frontière et comment le caractère contentieux et ambigu de celle-ci a été réglé par une solution de compromis. Malgré son caractère récent, la frontière Québec-Maine possède les anomalies que l'on retrouve dans certaines frontières plus anciennes. Il est démontré ici que la frontière Québec-Maine n'est ni naturelle ni artificielle car ces deux concepts sont dénués de tout fondement. Enfin, le fait que la partie américaine de cette frontière soit une périclave a favorisé l'implantation d'une monoactivité industrielle du côté québécois. Son existence est aujourd'hui remise en question par un dépeuplement massif qui hypothèque lourdement l'avenir de la région.

MOTS-CLÉS : Géographie politique, limologie, délimitation, démarcation, frontière.

Frontière Québec-Maine, Canada, États-Unis.

ABSTRACT

SANGUIN, André-Louis : The Québec-Maine Border : Some Limological and Socio-Economic Aspects

The present paper analyses the Québec-Maine boundary as an example of political geography in a regional and systematic framework. The principal questions involve the various technical aspects which constitute the formation of the boundary and the ambiguous character of this border-problem. The article illustrates the manner by which the problem has been solved by a series of compromises. In spite of its recent nature, the Québec-Maine border shows the same anomalies that are found in certain much older cases. It is demonstrated here that for the Québec-Maine boundary the concepts of artificial and natural boundary have no meaning. Finally, since the American part of the boundary is a pene-enclave, it has favoured the establishment of an industrial monoactivity on the Québec side. Even today, owing to the massive depopulation which heavily mortgages the future of the region, the existence of the boundary is once again being questioned.

KEY WORDS : Political geography, limology, delimitation, demarcation, boundary.

Québec-Maine Border, Canada, U.S.A.